

OPINIONS

# Qui a tué Patrice Lumumba? Et pourquoi?

C'est dans les milieux belges de Léopoldville et particulièrement ceux de la Force Publique, qu'il faut rechercher les origines d'un lobbying en faveur de l'unitarisme du Congo mais aussi les raisons d'éliminer physiquement Lumumba

Depuis quand le métier d'historien se confond-il avec celui de parlementaires transformés en juges populaires?

ROBERT TSHIBOB  
FONDATION KATANGA



PHOTO TSHIBOB

A la commission Lumumba, ces deux questions induiront forcément deux réponses obscures si l'on ne tenait pas à leur donner un éclairage à partir de l'histoire de la Constitution congolaise.

Car, pour nous, Congolais, en 1960, il n'y avait pas que le mot "indépendance" qui nous avait mobilisés.

Le débat, entre nous, portait aussi sur la structure de l'Etat congolais qui pouvait le mieux organiser la stabilité du pays et garantir son développement économique et social. Et, à cet effet, nous étions au Katanga pour un Etat congolais démocratique et fédéral.

En 1960, Moïse Tshombe s'est rendu populaire au Katanga en défendant cette cause. En l'an 2000, et malgré toutes les représailles des années Mobutu, quiconque souhaite être applaudi au Katanga doit prononcer un discours politique contenant ce terme "fédéralisme".

Il se trouve en effet que, durant toute la période coloniale, le Katanga fut la seule province congolaise à disposer d'un vice-gouverneur général (par analogie avec le Rwanda-Urundi) et ne fut concrètement devenu colonie belge qu'après 1885, contrairement aux autres régions du Congo.

Le ralliement du Katanga à l'Etat indépendant du Congo ne fut effectif qu'en décembre 1891, après l'assassinat du roi M'Siri par le capitaine belge Bodson. Et ce n'est d'ailleurs qu'en 1894 que l'on fixera, par un accord avec Londres, les frontières officielles du Katanga comme cela est indiqué dans toutes les archives et dans tous les livres d'histoire.

Le descendant direct du roi M'Siri, Godefroid Munongo, chef des Bayeke, fut donc, on s'en doute, parmi les dirigeants katangais les plus convaincus, considérant le cas du Rwanda-Urundi, du bon droit des Katangais de constituer un pays indépendant et, cela, de

opération malveillante?

Car il suffit de se référer à la fameuse phrase du général Janssens, "avant l'indépendance = après l'indépendance", pour comprendre combien l'encadrement belge de la FP ne voulait rien entendre d'une indépendance du Congo qui conduise inévitablement à l'africanisation des cadres.

Dans cette caste d'ultra-radicaux, on était donc pour un statu quo politico-militaire avec un homme comme Mobutu, qui tiendrait "les fusils", et un homme comme Kasa-Vubu, ou Lumumba, selon le cas, qui apporterait la caution politique dans un Congo forcément centralisé.

En revanche, au Katanga, l'indépendance du Congo, surtout sous la forme fédérale, n'indisposait pas les Belges de cette province. Dans leur intérêt et celui des Katangais, les Belges du Katanga, contrairement à leurs compatriotes de Léopoldville, voyaient d'un bon œil ce fiasco politique et social qui s'était installé dans la capitale du pays à cause d'une loi fondamentale absurde et criminogène.

Et ainsi, de toute évidence, il y aura même une totale collusion entre Belges du Katanga et Katangais pour tirer prétexte du fiasco prévisible à Léopoldville aux fins de proclamer la sécession du Katanga.

Comment alors les Katangais et les Belges du Katanga pouvaient-ils souhaiter la mort de Patrice

Lumumba, sachant que c'est avec un Lumumba vivant et même très actif politiquement qu'il était possible de sauver le régime katangais? En effet, dans le cas de figure où Lumumba restait à Léopoldville, il affaiblissait moralement le pouvoir central, et ceci était recherché par le Katanga.

Dans l'hypothèse où il fuyait Léopoldville pour rejoindre ses partisans à Stanleyville, il devenait sécessionniste en reconnaissant explicitement les défauts de la loi fondamentale du 19 mai 1960. Dans l'hypothèse où, arrivant à Stanleyville, il y installait un régime communiste, c'était l'apothéose diplomatique

retraient en Belgique ce jour-là en n'ayant plus aucune illusion sur la possibilité d'encore travailler au Congo. Car les rancœurs se limitaient principalement aux Belges de Léopoldville et qu'on avait pris l'habitude, dès le début du siècle, de surnommer ironiquement en province les "bomatraciens" (de Boma, ancienne capitale de la colonie, et batraciens, parce qu'ils passaient leur temps à se baigner).

Quant aux plus rabiques, les militaires, la rupture des relations diplomatiques entre la Belgique et le Congo, le 9 août 1960, sonnait le glas de leur stratégie néo-coloniale. Ils allaient donc être remplacés par l'Onu, invitée au Congo par Patrice Lumumba. Et ils ressentiront une humiliation car ils n'auront pas été en mesure de remplir leur mission du statu quo. Il est ainsi évident que c'est généralement dans ces milieux belges de Léopoldville et plus particulièrement dans ceux de la FP, qu'il faut rechercher les origines non seulement d'un lobbying en faveur de l'unitarisme mais aussi toutes les raisons d'éliminer physiquement Lumumba.

Et ces militaires néo-coloniaux, avec la rage des mauvais perdants, se serviront alors de la mission technique belge (Mistebel) installée au Katanga, dès le 20 juillet 1960, pour s'y infiltrer et y accomplir leurs basses besognes en ne laissant à personne, ni le temps ni les moyens de trouver une solution idoine dans cette affaire Lumumba du 17 janvier 1961.

Les "bomatraciens" ont donc réussi en même temps deux choses: se venger de Lumumba physiquement et en finir avec l'indépendance du Katanga.

Et ce sont les mêmes qui constitueront plus tard l'entourage affairiste de M. Mobutu en organisant avec lui des faux témoignages accusant grossièrement les Katangais. Car pour asseoir le régime Mobutu, il fallut construire une machine répressive non seulement contre les leaders katangais, Tshombe et Kimba, mais aussi contre le régiment Baka (des ex-gendarmes katangais), et finalement contre tous les Katangais qui se verront interdire, pendant trente ans, d'encore s'appeler "Katangais", ce qui est un processus génocidaire.

Lumumba a manqué de vision politique. Car, paradoxalement, c'était en acceptant le fédéralisme qu'il pouvait à la fois déjouer les

MICHEL DUMOULIN  
HISTORIEN, PROFESSEUR U.C.L.



PHOTO ROCHAT

La commission d'enquête parlementaire consacrée à la disparition de Patrice Lumumba a été mise en place le mardi 9 mai 2000. L'anniversaire de l'indépendance du Congo approche. Voici quarante ans, ou presque, la colonie devenait un Etat souverain. Quarante ans plus tard, une commission parlementaire entend se pencher sur le passé. Et de celui-ci, extraire un événement qui sert de catalyseur: la mort de Lumumba.

En revendiquant, en tant qu'historien, que l'écriture de l'histoire est un acte subjectif, je me pose néanmoins beaucoup de questions.

Un groupe d'hommes et de femmes entend ausculter hier. Quels sont les objectifs, les mobiles et les méthodes de ces parlementaires qui peineront sans doute à situer sur une carte l'ancienne Lubumbashi?

Au plan des objectifs, il s'agit de faire la lumière sur un épisode de la période des troubles qui suivent l'indépendance du 30 juin 1960. Quand et comment, et par qui, Patrice Lumumba a-t-il été tué? Ou pour reprendre la vieille formule des

historiens allemands du XIX<sup>e</sup> siècle qui ont fondé la méthode historique: "Que s'est-il passé en définitive?"

Ceci constitue déjà tout un programme. Il relève de deux disciplines fondatrices du métier de l'historien: l'heuristi-

En ce compris du point de vue du Vatican que les ministres socialistes flamands des Affaires étrangères ont semble-t-il négligé d'entendre, soucieux de rompre qu'ils étaient avec l'image de potentiels "witte paters"!

Mais voici que je m'emballe. C'est là un élément caractéristique de l'histoire du temps présent. Et aussi, Jean Stengers a écrit un texte remarquable à ce sujet, de la question du jugement moral en histoire.

Si les objectifs sont définis grâce au mandat qui est donné aux parlementaires, les mobiles, au vu de ce qui précède, ne sont pas nets. S'il s'agit d'encourager l'écriture de l'histoire, que les moyens soient mis à disposition afin que les historiens fassent leur travail. Ce ne sont ni les Archives générales du Royaume ni les chercheurs qui s'en plaindront. Car la soudaine injonction adressée par le président de la commission parlementaire aux institutions officielles d'ouvrir leurs archives laisse pantois. En effet, le Parlement, malgré projets et propositions de lois qui se sont succédé n'a jamais été capable de revoir la loi de 1955 régissant l'organisation et la mission des archives de l'Etat.

Les historiens seront nombreux à rire jaune en pensant à l'énorme travail de classement et d'inventaire qui sera nécessaire avant de pouvoir disposer de la documentation indispensable au travail d'enquête préalable à toute analyse critique et, donc, à toute synthèse.

Mais le mobile, et j'accepte l'accusation éventuelle de faire un procès d'intention, n'est pas d'abord

L'historien  
n'est pas  
un auxiliaire  
de la moralité

# DEBATS

REVUE DE PRESSE

LIAISON E25-E40 Vingt milliards de francs, 14 ans de travail, un chantier gigantesque

Un des plus importants de la décennie

LA DERNIERE HEURE  
Bruxelles

■ Cette nouvelle liaison permet de relier le système autoroutier en provenance de Bruxelles, Namur et Anvers à l'autoroute des Ardennes vers le Luxembourg et la France. Mieux, elle est également appelée à y drainer le trafic de transit en provenance d'Allemagne et des Pays-Bas qui, jusque-là, était

part via l'A605 aboutissant à la gare des Guillemins de l'autre. A l'issue de cette manifestation portes ouvertes, l'ensemble de la liaison sera rendue à ceux qui y ont travaillé depuis de nombreux mois. Il s'agira pour eux d'effectuer les derniers tests, notamment de sécurité, avant de libérer l'ensemble du site pour la circulation routière (le 7 juin prochain à 9h). A quelques jours de l'Eurofoot et des grandes transhumances estivales, ces nouvelles voiries seront évidemment les bienvenues.

## Découvrir le fleuron auto-routier liégeois

LE SOIR Bruxelles

■ Sous les airs wallons de l'harmonie du TEC qui a donné sa version "je remonte le sillon Sambre-et-Meuse en fanfare" avec l'interprétation successive du "Pays de Charleroi", du "Bia Bouquet" et du "Valeureux Liégeois". L'occasion, lors d'une balade à pied, de scruter ces prouesses techniques.

## E40-E25 enfin reliées

LE JOUR-LE COURRIER Verviers

■ Plusieurs ministres en pré-campagne électorale ont inauguré vendredi la jonction entre les autoroutes E25 et E40. Les travaux auront duré 20 ans et coûté une vingtaine de milliards de francs. Il a fallu réaliser une liaison directe avec la future gare TGV de Liège, plusieurs tunnels et un pont haubané que le ministre du Patrimoine, Michel Daerden, souhaite déjà classer.

## Page Débats

coordonnée par  
Thierry Boutte & Geneviève Simon  
(courrier des lecteurs)

Pour nous écrire:  
La Libre Belgique

Bd Emile Jacqmain, 127  
1000 Bruxelles

Télécopie : 32 (0) 2 211 27 94

e-mail :

libsecretariat@pophost.ounet.be

l'époque particulièrement attentifs à la loi fondamentale votée le 19 mai 1960 par le Parlement belge pour le futur Etat congolais indépendant - le Katanga pouvait se contenter d'un Congo uni sous la forme fédérale. Ce fut la doctrine du parti de Moïse Tshombe, la Conakat, qui, sur ce point, rejoignait le courant majoritaire des Congolais réunis à la Table ronde à Bruxelles en 1960. Ce fut aussi une option levée dans le plan Van Bilsen et dans la note que fit Paul-Henri Spaak au gouvernement belge en 1956 (voir ses mémoires "Combats inachevés" pp 236).

Quelle ne fut donc pas la surprise au Katanga de constater que le Parlement belge avait voté pour le Congo indépendant une Constitution non seulement centralisée mais qui, de plus, contenait des dispositions totalement floues quant au système de partage du pouvoir entre le Président de la République et son Premier ministre.

A la lecture de cette loi fondamentale, on aurait dit que tout était programmé d'avance pour saboter l'indépendance du Congo et donc pour justifier un certain statu quo, y compris par un coup d'Etat militaire. La seule politique belge de décolonisation semblait, à la lecture de ce texte, n'être qu'une confiance absolue placée dans la Force publique (FP) qui, par ailleurs, venait d'être dotée d'un armement de type ultra moderne.

Ainsi, la loi fondamentale concoctée par le Parlement belge était en soi porteuse d'un désordre calculé entre, d'une part, les provinces fédéralistes et l'Etat central, et, d'autre part, au niveau de l'Etat central, entre le Président de la République et son Premier ministre. En rendant le pays ingouvernable, cette Constitution devait, pour certains, justifier à tout prix une intervention "neutre" de l'armée aux fins de mettre de l'ordre entre politiciens. On connaît ça!

Voilà le piège totalement prévisible que les Katangais ne voulaient pas et qui s'est refermé brusquement sur Lumumba et Kasa-Vubu en justifiant, le 14 septembre 1960, le premier coup d'Etat militaire du colonel Mobutu.

Nous rappelons ici que c'est à la suite du même scénario que le même Mobutu prendra définitivement le pouvoir du 24 novembre 1965 jusqu'au 17 mai 1997.

Ainsi, l'unitarisme, que la propagande confond abusivement avec l'unité du pays, aura été l'œuvre d'une partie de l'administration coloniale opposée à l'indépendance du Congo. Et ses éléments les plus radicaux figuraient dans la FP. Pourquoi donc les lumumbistes cherchent-ils, aujourd'hui encore, à consacrer une telle légalité délétère pour l'ensemble des forces politiques du Congo? Quel fut, par ailleurs, le rôle de M. Kasa-Vubu dans cette

uranium.

Ainsi, ni les Belges du Katanga ni les Katangais eux-mêmes n'avaient intérêt à tuer Lumumba, dont la vie était au contraire la suprême garantie pour la sauvegarde de leurs intérêts mutuels dans le cadre d'un Katanga indépendant. Les uns et les autres le prouvent d'ailleurs le 12 juillet 1960 en interdisant à Lumumba d'atterrir au Katanga où il était venu pour discuter avec les autorités sécessionnistes.

Nous réfutons donc la thèse malveillante qualifiant le Katanga de province par excellence où la mort de Patrice Lumumba était certaine. Car c'était tout le contraire.

Et nous demandons, par la même occasion, à tous ceux qui manipulent l'opinion d'oser dire d'où revenait Patrice Lumumba le jour où il refusa, avec le président Kasa-Vubu, de passer en revue les troupes belges stationnées à l'aéroport de Ndjili (Léopoldville) et qui étaient sous les ordres du général Cumont.

Qu'ils rappellent aussi, dans la même explication, quelle fut la réaction des Belges de Léopoldville qui

Quant au gouvernement belge, il fut responsable d'un "lâcher-tout", sans envisager la moindre période transitoire d'autonomie. Car celle-ci, pourtant recommandée par MM. Schöller et Van Bilsen, était de nature à permettre un ultime examen des textes adoptés pour la loi fondamentale, tout comme il eût été possible de demander à l'Onu de procéder, avant l'indépendance, à l'encadrement des troupes africaines de la FP.

Pourquoi donc a-t-on suivi le schéma du général Janssens en écoutant ni M. Schöller ni M. Van Bilsen?

Il est clair, derrière ces crimes, qu'il y a tout l'affairisme mobutiste et ses relations coupables avec l'establishment belge. Au plus fort des crises entre la Belgique et le Zaïre, M. Mobutu, on s'en souvient, n'a jamais manqué de rappeler qu'il n'y avait pas de corrompu sans corrupteur. Qui menaçait-il en ce moment-là? Et pourquoi? C'est la piste à creuser pour savoir qui a tué Lumumba et d'autres aussi.

Quant à la presse écrite, sur les émissions de télévision annoncées ("Les années belges", "Histories"), l'enquête est déjà bouclée. Les exécutants de l'assassinat de Patrice Lumumba sont connus. Dès lors que la justice ne peut plus faire œuvre utile à cause de la prescription, que l'Histoire juge. Mais depuis quand le métier d'historien se confond-il avec celui de parlementaire transformés en juges populaires?

La confusion des genres est particulièrement dangereuse. Elle consiste, ici d'une manière flagrante, à servir des mobiles au sujet de la moralité desquels il n'y a pas lieu de trancher mais qui interpellent.

Après des années et des années d'une politique africaine considérée généralement comme inconsistante, la Belgique, répondant à l'impulsion d'un ministre des Affaires étrangères dans le bureau duquel est accroché le portrait de Paul Henri Spaak par Crommelynck, et qui a sans doute trouvé sur sa route des anciens du

Congo devenus conseillers du prince, adopte une nouvelle approche. Celle-ci ne manque pas de panache. La restauration de l'image de la Belgique passe par une meilleure connaissance du passé et l'écoute des gens de terrain.

passé à la rescousse faute d'assumer le présent et de dessiner l'avenir de demain, d'exposer les fautes, réelles ou présumées, commises hier. Ce n'est pas un effet de manche. Il s'agit, mais les sociologues et les philosophes notamment devraient prendre part au débat, de demander pardon, de cultiver le remords de ce qui a été et, ô paradoxe, de faire ensuite du passé "table rase" attendu l'effet escompté d'établir "de nouvelles relations sur des bases claires".

Le mécanisme est intéressant, voire fascinant. Le travail sur l'histoire comme anamnèse. Mais selon quelles méthodes?

Dans un contexte où les écrits et les émissions de télévision, comme déjà souligné, cadent d'ores et déjà l'enquête, il y a lieu de s'interroger non pas tant sur les moyens que sur les modalités de l'enquête heuristique qui dépend beaucoup du questionnaire que l'on compose. La réponse aux questions de savoir quand, comment et par la main de qui Patrice Lumumba est mort ne paraît plus susciter beaucoup de difficultés.

En revanche, la question du pourquoi est lancinante. Mais, que ceci déplaie ou non à la commission parlementaire, il s'agit d'abord et avant tout d'un travail d'historien.

Or, curieusement, la profession reste muette. Elle devrait pourtant, vu la qualité d'historien de formation du président et de la vice-présidente de la commission, se manifester avec d'autant plus d'ardeur qu'une extraordinaire étude de cas se présente. Mais, cette profession, discrète par

essence, éprouve un profond malaise: s'agit-il de (re)construire ce qui s'est passé afin de chercher à comprendre la complexe réalité d'un temps où s'agit-il de juger? Si c'est là l'utilité attendue des historiens, que l'on se

détrompe. L'historien n'est pas un auxiliaire de la moralité mais bien de la pédagogie de ce qu'est l'homme à un moment donné de son histoire. Pour le meilleur et pour le pire!



Illustration de Guy VANDEVOORDE